

**POUR UN MEILLEUR ÉQUILIBRE DÉMOCRATIQUE ENTRE LES  
INDIVIDUS ET LES GROUPES AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Document présenté par Laurent Deshaies  
à la Commission spéciale sur la loi électorale

Bécancour, le 8 mars 2006

Depuis 50 ans, les élections ont permis l'arrivée de nouveaux partis à l'Assemblée nationale. Par exemple, les élections de 1970 et de 1973 ont donné un nombre de députés à chacun des partis qui ne correspondait pas à leur pourcentage de votes obtenus. Mais cela n'a pas empêché le Parti Québécois de gagner l'élection de 1976.

Je pense que le mode de scrutin actuel présente des avantages indéniables. À la lumière des élections, depuis que je m'intéresse à la politique, soit depuis 45 ans, je vois trois avantages à notre système de scrutin, trois avantages que je ne retrouve pas dans la réforme du scrutin proposée par votre Commission spéciale sur la Loi électorale. Ces trois avantages sont la **stabilité politique** avec une majorité de députés élus, un **changement complet de nos dirigeants politiques sur une base régulière** et un **resourcement toujours au rendez-vous** du parti de l'opposition. Lorsque je considère votre proposition, je n'y vois que des inconvénients qui me font davantage apprécié le système électoral actuel. À mon avis, la réforme proposée va davantage cristalliser le statu quo et

l'absence de changement. L'inconvénient de votre proposition vient du fait qu'elle va **accentuer les forces centrifuges tout en créant un déficit démocratique**. Jusqu'à présent, le mode de scrutin a bien fonctionné, a donné des gouvernements stables et renouvelés sans pour autant empêcher l'éclosion et l'arrivée au pouvoir de partis tout à fait nouveaux. Je pense qu'il faut davantage réfléchir et mieux expliquer les écarts relevés dans les élections au Québec depuis une cinquantaine d'années avant de changer le mode de scrutin. À mon avis, il y a deux types d'explication à donner à ces écarts parce qu'il y a deux types d'écart, justement. Je m'explique.

Dans les exemples d'écart entre le pourcentage de votes exprimés et le pourcentage de députés depuis les élections de 1944, on peut, si l'on fait une analyse sérieuse et vous avez le personnel pour l'étudier, identifier deux facteurs expliquant les écarts.

1. Aux élections où Duplessis a gagné contre Godbout en 1944 et où Lucien Bouchard l'a emporté sur Jean Charest en 1998, l'écart s'explique principalement par un fait géographique bien simple. Comme la communauté anglophone **vote massivement libéral** dans les comtés où les Anglophones sont **fortement concentrés**, il est assez évident que, si ceux-ci étaient le moins dispersés dans les différents comtés du Québec, le Parti libéral du Québec aurait gagné les élections en 1944 et en 1998. C'est là le choix de localisation fait par les Anglophones eux-mêmes. Non seulement j'accepte et je

comprends leur comportement, mais aussi, je pense que j'aurais personnellement et probablement fait la même chose qu'eux si j'avais été à leur place.

2. Les autres écarts s'expliquent en grande partie par le fait que ce sont des partis en émergence ou susceptibles de l'être et que leurs votes sont géographiquement dispersés dans les différents comtés du Québec. Compte tenu de **la dispersion de leur vote**, ces partis en émergence ne peuvent pas faire élire des députés à l'Assemblée nationale. Mais les partis qui offrent une plateforme électorale intéressante pour les électeurs, vont faire élire des députés. Je pense particulièrement aux Créditistes dans les années 70 et à l'ADQ récemment.

Ainsi on ne peut pas expliquer par un seul facteur les écarts entre la représentation à l'Assemblée nationale et le vote obtenu par chacun des partis. **Comme il y a deux types d'écarts, il y a deux types d'explication et il y a deux types d'explication parce qu'il y a deux types d'écart.** Ce fait n'est pas sans effet sur la valeur de votre proposition. En voulant rétablir en toute sincérité une mesure de proportionnalité, vous accentuez davantage l'importance du vote des Anglophones en plus du fait que le PLQ possède déjà une avance confortable au point de départ au moment du déclenchement des élections. Par ailleurs, vous faites le contraire en favorisant une plus grande dispersion du vote des Francophones entre plusieurs partis qui présentent parfois des plateformes

électorales trop restreintes et assez éloignées d'une majorité de la population. En voulant bien faire, vous allez **créer davantage de problèmes** que vous en résolvez : d'un côté **un déficit démocratique rendant l'ensemble de la population en otage prolongé d'un parti politique tout en empêchant un renouvellement réel des gouvernements sur une base régulière**. À terme, vous risquez l'émergence d'un vote ethnique dont vous aurez de la difficulté à vous pardonner. Je pense qu'il vous faut regarder ailleurs pour améliorer la représentation politique des régions, des femmes, des jeunes, des minorités ethnoculturelles et autochtones. Pour terminer, il n'est pas inutile de vous rappeler que **le bon fonctionnement d'une démocratie ne se limite pas nécessairement à une réforme du mode de scrutin**. C'est là une idée que vous devez explorer davantage.

Cependant, je suis sensible et interpellé à la pertinence de votre mandat de réviser le mode de scrutin, notamment « à la représentation des régions, des femmes, des jeunes, des minorités ethnoculturelles et des autochtones », pour employer vos propres mots dans votre annonce dans les journaux. Plutôt qu'un changement de mode de scrutin, je crois qu'il faut créer une Chambre haute dite d'équilibre démocratique. Je vous dis tout de suite que ce ne serait pas un sénat. Cette Chambre serait composée d'un nombre égal d'hommes et de femmes représentant équitablement (et non égalitairement) les régions, les groupes autochtones et les communautés ethnoculturelles tout en donnant une proportion juste pour la communauté anglophone. Avant de vous décrire la

composition de cette Chambre d'équilibre, je voudrais vous en présenter son rôle. Son rôle consisterait :

- à recevoir les doléances sérieuses d'individus ou de groupes sur des questions de justice et d'éthique sociale ne pouvant pas être soumises par les circuits habituels;
- à répondre à des demandes de consultation de la part de l'Assemblée nationale;
- à désavouer certains projets de loi votés par l'Assemblée nationale considérés comme discriminatoires. Seuls les projets de loi considérés comme tel, c'est-à-dire discriminatoires, par les membres de la Chambre d'équilibre, seraient retenus pour leur étude et, éventuellement leur désaveu, et par conséquent à leur retour à l'Assemblée nationale;
- à rappeler des lois déjà votées dans le passé dans le but d'en exiger la modification, argumentée par la Chambre d'équilibre démocratique, de la part de l'Assemblée nationale pour répondre à des besoins de justice et d'éthique sociale et gouvernementale;
- à initier ses propres projets de loi pour analyse et mise au vote par l'Assemblée nationale.

Les décisions de la Chambre d'équilibre pourraient être prises par une majorité de 80 % pour en assurer une légitimité à toute épreuve.

## COMPOSITION DE LA CHAMBRE D'ÉQUILIBRE DÉMOCRATIQUE

REPRÉSENTANTS	NOMBRE	%	MODE DE CHOIX DES REPRÉSENTANTS
Communauté amérindienne et métisse d'origine amérindienne	1	10 %	Proposition de trois noms par la communauté avec nomination alternée homme/femme. Choix d'une personne par l'Assemblée nationale.
Communauté inuit et métisse d'origine inuit	1	10 %	Idem à ci-dessus
Communauté anglophone	1	10 %	Idem à ci-dessus
Communautés ethnoculturelles	1	10 %	Idem à ci-dessus
Région métropolitaine élargie (50 % de la pop.)	8	30 %	Dont 4 femmes. Nommés par l'Assemblée nationale à partir d'une liste de choix
Autres régions (50 % de la population)	8	30 %	Idem à ci-dessus dont une personne de la région de la Capitale nationale

NOTE : La Chambre est donc composée de 10 homme et 10 femmes avec un mandat de 8 ans chacun en alternance. À tous les quatre ans, le mandat de 10 personnes de 5 hommes et 5 femmes serait donc renouvelable. En regroupant les communautés anglophone et ethnoculturelles, on retrouvait grosso modo 50 % des membres de la Chambre dans la grande région métropolitaine. Par ailleurs, les régions représenteraient aussi grosso modo 50 % de la population québécoise en régions avec les communautés amérindiennes et inuit.

Laurent Deshaies, géographe, 819-294-2233